# Prix de l'électricité, nouveau nucléaire : le PDG d'EDF piégé par le chaos politique français

Elsa Bembaron

**Dissolution, censure, remaniements… L'instabilité au gouvernement et au Parlement complique la tâche de Luc Rémont dans les négociations qu'il mène avec l'État et les clients de l'énergéticien.**

Quatre ministres de l'Énergie en un an, une tutelle qui fait des allers-retours entre le ministère de la Transition écologique et Bercy, un Conseil de politique nucléaire (CPN) décalé plusieurs fois, attendu désormais le 19 mars, un nouveau schéma de prix de vente de l'électricité qui peine à s'imposer, des réunions décalées au gré des changements de gouvernement, une loi de finances qui laisse une large place à l'incertitude… Le tout avec une nouvelle programmation annuelle de l'énergie (PPE), véritable lettre de cadrage pour les acteurs de l'énergie, qui accuse près de deux ans de retard. Luc Rémont, PDG d'EDF depuis novembre 2022 savait qu'il aurait des défis à relever. Ses espérances ont sans doute été dépassées. On a connu des contextes plus favorables à la tenue de discussions entre l'État, EDF et ses clients.

L'année 2024 aurait dû être celle des grandes décisions, d'abord avec la mise en place du nouveau marché de l'électricité. Il s'agissait de préparer le « post-Arenh » (accès régulé à l'électricité nucléaire historique), mécanisme qui prend fin le 31 décembre 2025, comme prévu, après une décennie de bons et loyaux services. Dès 2023, l'épineux dossier est sur le dossier de la pile. Les protagonistes sont en place. Luc Rémont a une idée en tête : refaire du groupe (nationalisé) une entreprise industrielle comme les autres, en quête de rentabilité et répondant aux règles du marché.

Le 13 novembre 2023, un accord (à 70 euros le mégawattheure de l'Arenh) est signé entre EDF et l'État, en présence des ministres d'alors, Bruno Le Maire à l'Économie, Agnès Pannier-Runacher à l'Énergie, et Roland Lescure à l'Industrie. Les trois ministres sont aux côtés du PDG. L'heure est à l'entente et à la satisfaction, aux sourires et aux poignées de main, après des négociations tendues. Une clause de revoyure est néanmoins prévue, pour prendre en compte les évolutions du marché et vérifier que le nouveau système « vole ». C'est là que tout se corse. Le rendez-vous devait se tenir au printemps 2024. Il est oublié sous le gouvernement Attal après le remaniement de janvier 2024, s'évapore des agendas après la dissolution, revient au goût du jour sous le gouvernement Barnier, programmé pour le premier anniversaire de l'accord, reporté trois fois faute d'annonces majeures qui auraient dû être mises en avant, refixé au 5 décembre. Quel calendrier : c'est « *juste après la censure* », se souvient un des protagonistes.

Les ministres sont tous démissionnaires. Difficile dans ces conditions de peser pour qu'EDF, les grandes entreprises électro-intensives et les fournisseurs alternatifs avancent dans leurs négociations. Luc Rémont tient son cap, celui de la commercialisation de sa production sur le marché, avec le développement de contrats à moyen et long termes. Le compte à rebours est enclenché. « *Il faut montrer à la Commission européenne que nous avons besoin d'un dispositif post-Arenh pour les entreprises. Mais si on arrive à la fin de l'Arenh, sans ce dispositif et que le marché fonctionne, ce sera difficile de revenir en arrière. Nous sommes déjà dans une situation critique, il faut trouver une solution* », alerte Olga Givernet, ministre de l'Énergie du gouvernement Barnier et députée de l'Aisne (Ensemble). Une nouvelle réunion « post-Arenh » a été annoncée par Éric Lombard, l'actuel ministre de l'Économie, pour le mois de mars. Ce dernier a d'ailleurs reçu Luc Rémont mercredi soir. Après deux mois de brasse coulée dans le dossier budgétaire, Éric Lombard commence à avoir un peu de temps de cerveau disponible pour d'autres sujets… « *Nous sommes déterminés à créer les conditions pour que les négociations aboutissent* », confiait Marc Ferracci, ministre de l'Industrie et de l'Énergie au *Figaro*. Bien que l'État ne pulse pas intervenir directement dans la conclusion de contrats d'approvisionnement entre des entreprises, même si l'une d'elles est nationalisée.

Conscient de l'urgence, EDF a lancé des ballons d'essai. À l'automne, le groupe évoque la possibilité de mettre aux enchères ses contrats d'allocation de production nucléaire (CAPN). Sous le gouvernement Barnier, c'est « non ». « *Ces contrats sont avant tout destinés à des entreprises électro-intensives fortement exposées à la concurrence internationale* », explique-t-on alors à la Transition énergétique.

**« Ils ont déjà fait le coup en 2006, avec ce qu'on appelait le Tartam, de nouveau en 2010, avec l'Arenh, on ne va pas les laisser tuer EDF une troisième fois ! »**

**Un proche du dossier**

Le dossier est revenu à Bercy sous le gouvernement Bayrou et ce sera peut-être oui… Lors de la présentation des résultats, ce vendredi, Luc Rémont a confirmé cette hypothèse, tout en annonçant avoir engrangé huit lettres d'intention pour des CAPN et un contrat ferme (enfin !). Une (petite) victoire pour le patron et la preuve que la persévérance paye.

L'essentiel serait d'arriver à l'enveloppe visée, avec la signature d'une dizaine de ces contrats, pour un équivalent de 24 térawattheures (un objectif initialement fixé à 40 TWh). Nombre d'industriels rechignent encore à signer, pointant des prix trop élevés par rapport à ceux du marché. « *On les a beaucoup entendus se plaindre* », ironise un politique. Chacun va plaider sa cause auprès des politiques, grands patrons comme représentants des différentes fédérations d'entreprises. Si la lutte d'influence qui se joue en coulisse est évidente, la multiplication des interventions brouille le message. « *Du côté des consommateurs et des fournisseurs, les positions ne sont pas alignées : certains demandent des CAPN, d'autres des contrats pour différence, d'autres un tarif réglementé, quelques députés demandent un tarif indexé par les coûts… et, au final, aucune solution ne tient si les prix de gros de l'électricité s'effondrent* », analyse Nicolas Goldberg, partenaire chez Colombus Consulting.

Les fournisseurs alternatifs se plaignent de se voir proposer des contrats à moyen terme (quatre ou cinq ans) censés leur apporter de la visibilité, ainsi qu'à EDF. « *Mais les clients ne veulent pas s'engager sur de telles durées* », explique Julien Tchernia, président de l'Anode, une association des fournisseurs alternatifs. « *Nous avons un intérêt conjoint (avec EDF) : l'optimisation de l'utilisation de la production des centrales nucléaires, rappelle au contraire Nicolas de Warren, président de l'Union des industries utilisatrices d'énergie (Uniden). Le risque est de ne pas utiliser le seul levier compétitif spécifique dont on dispose : un prix de l'électricité qui nous apporte un avantage relatif par rapport à nos voisins.* » Certains industriels semblent tentés par un retour aux tarifs administrés. Le patron de TotalEnergies, Patrick Pouyanné, a même joué la carte de la provocation en demandant « une prolongation de l'Arenh » lors d'un colloque en présence de Luc Rémont, qui avait ironisé : « *Si Patrick préfère un système régulé, j'arrête d'investir !* » Reflet aussi d'une certaine lassitude face aux attaques répétées. « *Ils ont déjà fait le coup en 2006, avec ce qu'on appelait le Tartam, de nouveau en 2010, avec l'Arenh, on ne va pas les laisser tuer EDF une troisième fois !* », peste un proche du dossier. Le tout alors que les politiques, Rassemblement national en tête, se sont emparés du sujet des tarifs réglementés de vente de l'électricité, contribuant à brouiller le message perçu par le grand public.

Si les industriels français font la fine bouche, d'autres s'intéressent à l'électricité produite dans l'Hexagone, finalement pas si chère et, surtout, disponible et « *la plus décarbonée au monde, dans un modèle de production pilotable* », martèle Patrick Pouyanné, à même joué la carte de la provocation en demandant « une prolongation de l'Arenh » lors d'un colloque en présence de Luc Rémont, qui avait ironisé : « *Si Patrick préfère un système régulé, j'arrête d'investir !* » Reflet aussi d'une certaine lassitude face aux attaques répétées. « *Ils ont déjà fait le coup en 2006, avec ce qu'on appelait le Tartam, de nouveau en 2010, avec l'Arenh, on ne va pas les laisser tuer EDF une troisième fois !* », peste un proche du dossier. Le tout alors que les politiques, Rassemblement national en tête, se sont emparés du sujet des tarifs réglementés de vente de l'électricité, contribuant à brouiller le message perçu par le grand public.

Si les industriels français font la fine bouche, d'autres s'intéressent à l'électricité produite dans l'Hexagone, finalement pas si chère et, surtout, disponible et « *la plus décarbonée au monde, dans un modèle de production pilotable* », martèle Luc Rémont. C'est le cas des acteurs des data centers, comme l'a annoncé Emmanuel Macron lors de l'IA Summit qui s'est tenu les 10 et 11 février à Paris. Hasard du calendrier, trois ans après le discours de Belfort qui fait toujours figure de boussole pour la politique énergétique de la France, faute de PPE. Luc Rémont est personnellement monté au créneau pour aller séduire ces clients. Le dossier est d'autant plus sensible que la réindustrialisation est en panne et, pire, que la désindustrialisation menace de nouveau. Le coût de l'énergie est le nerf de la guerre. À l'Élysée, la reprise de contrôle à 100 % d'EDF a toujours été conçue comme un moyen de cette politique emblématique du macronisme. Le patron d'EDF l'a bien compris, faisant de la conquête de nouveaux clients industriels sa priorité.

En dépit des turbulences politiques, un message demeure : « Il faut construire aujourd'hui les capacités de production d'électricité dont le pays aura besoin demain. Le principal enjeu est de se passer des fossiles (pétrole et gaz, puisque la fin du charbon est actée pour 2027) et, donc, d'électrifier les usages. Corollaire de cette révolution énergétique, les besoins d'investissement s'accumulent : 100 milliards pour le réseau de transport d'électricité (RTE) d'ici à 2040, 96 milliards pour celui d'Enedis, et de 60 à 100 milliards pour les six prochains EPR2, sur vingt ans. Le chiffre flotte, comme une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes, mais le climat et la souveraineté énergétique sont à ce prix. « *Les aléas de la situation politique française ont retardé un certain nombre de dossiers* », glisse-t-on dans les couloirs des ministères. Les devis, le calendrier du chantier du premier EPR 2 à Penly, son chiffrage jusqu'au prix inclut de l'électricité, tout accuse quelques semaines voire des mois de retard. Malgré tout, Luc Rémont n'a de cesse d'expliquer que le travail se poursuit, que les dossiers sont menés « *en parallèle* », ce qui est un de ses mantras. Négociations avec les fournisseurs, élaboration du design détaillé des EPR2, élaboration du plan de financement : tous les fers sont au feu. En même temps.

Un Conseil de politique nucléaire devait se tenir en décembre, puis en janvier, puis début mars. Ce devrait finalement être le 19 mars. Si l'ordre du jour n'est pas officiel, il devrait bien y être question des modalités de financement du « NNF », le nouveau nucléaire français. Plusieurs hypothèses sont en lice, dont celle d'un financement de 50 milliards – soit une partie de l'enveloppe globale – par la Caisse des dépôts et consignations, qu'Éric Lombard a longtemps dirigée. La caisse devrait intervenir avec des prêts sur les fonds d'épargne, à un taux indexé sur celui du livret A. Un autre sujet pourrait être abordé lors de cette réunion : celui de l'élargissement du programme nucléaire à quatorze EPR2, incluant les six déjà actés (deux paires sur trois sites, à Penly, à Gravelines et au Bugey). Mais encore faut-il que l'actuel gouvernement reste en place.

« *La marque de prise de décision inquiète et pénalise toute la chaîne de production. Les entreprises spécialisées ont toutes conscience qu'il y a eu de belles annonces, mais que le plan n'avance pas. La question est de savoir comment les EPR2 seront financés et d'enfin lancer les commandes,* tranche Raphaël Schellenberger, député, non-inscrit, du Haut-Rhin. *Samedi 22 février, cela fera cinq ans que Fessenheim a été fermée. Il faut passer à la relance du nucléaire maintenant.* » En dépit des vents contraires, l'optimisme reste de mise. « *Nous avons plusieurs avantages. La prise de conscience est nationale, le nucléaire est indispensable à notre souveraineté énergétique. Le dossier est piloté par la présidence, il échappe un peu à la politique actuelle et nous avons la Dnn (Direction interministérielle du nouveau nucléaire, NDLR)* », souligne un consultant qui préfère garder l'anonymat. Il a souvent été dit que Luc Rémont aurait, à l'occasion de ses nombreuses négociations, mis sa démission dans la balance à plusieurs reprises. Mais alors que son mandat arrive à échéance cet été – il n'a pas entamé un mandat de quatre ans, ayant remplacé un administrateur démissionnaire, comme révélé par *Les Échos* –, il semble bien décidé à rester. « *Je continue de diriger l'entreprise, c'est le conseil d'administration et ensuite l'assemblée générale qui décideront des renouvellements des mandats d'administrateurs comme elle le fait régulièrement* », a-t-il affirmé. « *Les décisions de l'État échappent à ce calendrier* », murmure-t-on. Une façon pudique de rappeler que l'État actionnaire a les coudées franches pour agir. ■

Luc Rémont, lors d'une visite de la centrale nucléaire de Penly, à Petit-Caux, en Seine-Maritime, le 9 décembre 2022.

BENOIT TESSIER / REUTERS

Le réacteur de Flamanville 3 est un réacteur à eau pressurisée de type EPR d'environ 1 600 MW.

SÉBASTIEN SORIANO / LE FIGARO

## Le groupe redevient une vache à lait pour les finances de l'État

Une production d'électricité nucléaire en hausse, de l'hydroélectricité qui coule à flots, les solaires et l'éolien qui s'envolent et des exportations au firmament… On savait que 2024 avait été une bonne année pour EDF. Un mètre de ce point de vue. Le tableau est plus nuancé dès lors que s'y ajoute le bilan des négociations commerciales, teintées de politique – sur la mise en place des contrats post-Arenh (l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique, tarif qui prend fin le 31 décembre) ; de même que le déroulé du nouveau nucléaire français est loin d'être un long fleuve tranquille.

Les bonnes performances opérationnelles du groupe lui permettent de compenser la baisse des prix de l'électricité et de boucler 2024 avec un chiffre d'affaires de 118,7 milliards d'euros, en recul de 15,7 % « seulement ». Le résultat net progresse, lui, de 1,4 milliard, à 11,4 milliards. Le groupe enregistre dans ses comptes quelques dépréciations d'actifs, notamment une de 800 millions d'euros liée au projet Hinkley Point, la centrale nucléaire britannique, qui illustre les difficultés de ce chantier. Une autre de 900 millions, au titre du projet éolien en mer Atlantic Shores, aux États-Unis, témoigne, elle, des effets de la politique de Donald Trump, opposé entre autres aux éoliennes en mer. Il a annoncé fin janvier le gel de tous les projets d'éolien sur des emprises fédérales, ce qui inclut tout le maritime.

En dépit de ses forts besoins en investissements, le groupe devrait verser 2 milliards de dividende à son unique actionnaire, pour la première fois depuis dix ans. « *L'État n'est pas un meilleur actionnaire qu'un fonds privé. Il demande des dividendes quand les résultats sont bons, au lieu de penser sur le temps long et de défendre les intérêts de la nation à long terme* », reproche Raphaël Schellenberger, député non inscrit du Haut-Rhin. Le groupe ne devrait pas non plus échapper à la hausse de l'impôt qui va frapper les 440 entreprises tricolores qui réalisent plus de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Cette contribution devait atteindre 41,2 % du montant de l'impôt sur les bénéfices de 2024, ce qui devrait représenter une charge de 480 millions d'euros pour l'entreprise.

Dans un environnement de « baisse des prix de l'électricité », Luc Rémont, le PDG d'EDF, s'est montré très prudent pour les perspectives 2025, alertant sur un repli possible de l'Ebitda de l'ordre de 7 à 9 milliards d'euros. En effet, la production d'électricité nucléaire devrait rester stable ou augmenter légèrement dans les prochaines années. Les opérations de maintenance, les visites des 40 ans, le premier arrêt de Flamanville en 2026… sont autant d'éléments à prendre en compte. L'hydroélectricité a été particulièrement productive en 2024, en raison des fortes précipitations. Rien ne dit que la météo restera favorable à EDF. Or, dans une industrie très fortement capitalistique, les volumes sont au moins aussi importants que les prix. Si les premiers stagnent et les seconds chutent, les marges en pâtissent.

**118,7 milliards**

d'euros : chiffre d'affaires d'EDF en 2024

Or, le groupe doit continuer à préparer l'avenir, ce qui passe par le prolongement de la durée de vie de ses centrales existantes et la poursuite du programme du nouveau nucléaire français visant à doter le pays de six EPR 2 et le financement des réseaux d'électricité de ses deux filiales indépendantes, Enedis et RTE. « *À date, nous disposons de devis suffisamment précis pour le montage financier des EPR 2,* a précisé Luc Rémont lors de la présentation des résultats du groupe. *La priorité est, à partir des hypothèses de coûts, de monter les principes financiers.* » La décision finale d'investissement devrait être prise au second semestre 2026. Une véritable course contre la montre, si un premier béton doit être coulé en 2027. « C'est un assemblage de train dans lequel les wagons arrivent ensemble », tente d'expliquer Luc Rémont, sans préciser si le train part et arrive à l'heure.

Le PDG est aussi bien conscient que face à une production d'électricité qui est malgré tout sur une pente ascendante il faudrait aussi que la consommation reparte à la hausse. Il a réaffirmé l'objectif d'aller chercher 150 TWh de consommation supplémentaire, auprès de nouveaux clients, comme annoncé en novembre. Ce alors qu'une nouvelle forme de commercialisation de l'électricité se met en place, dans la perspective de l'arrêt de l'Arenh. Luc Rémont a annoncé la signature de 6 000 contrats d'une durée moyenne de 39 mois et, surtout, celle de huit lettres d'intention pour des contrats d'allocation de production nucléaire (CAPN) et d'un contrat ferme, avec des industriels électro-intensifs. Un sujet hautement inflammable, regardé de très près par le gouvernement. ■

E.B.